

Missions des responsables pédagogiques

- Responsable de Domaine
- Responsable de Filière
- Responsable de spécialité

Ces responsables sont nommés par le CSF sur proposition du Doyen pour une durée de trois ans.

Missions des responsables pédagogiques

Les missions des responsables des équipes des domaines de formation, filières et spécialités sont précisées dans [le Décret exécutif n° 08-130 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008](#) portant statut particulier de l'enseignant - chercheur.

Les tâches et prérogatives sont précisées pour constituer un apport aux responsables administratifs des facultés et des départements.

Responsable de Domaine

- Coordonne les activités de l'équipe du Domaine qui est composée des responsables des **filières**.
- Prend en charge l'Accueil, l'Information et l'Orientation des étudiants, notamment les nouveaux bacheliers.
- Coordonne les activités pédagogiques dans le socle commun,
- Coordonne et évalue les activités du Tutorat dans le socle commun.
- Veille à la cohérence de l'offre de formation du Domaine.
- Veille aux passerelles entre les filières du domaine.
- Coordonne l'évaluation des formations du Domaine dans le cadre de l'Assurance Qualité.
- Assiste les Responsables administratifs des Facultés et des Départements.
- Participe aux réunions des conseils scientifiques en qualité de membre invité.

Responsable de Filière

- Coordonne les activités de l'équipe de la **filière** composée des responsables des spécialités de la filière.
- Veille aux passerelles entre les spécialités, notamment pour l'accès aux spécialités du Master.
- Veille à la mutualisation des moyens humains et matériels et la coordination pédagogique pour la prise en charge des enseignements partagés et les enseignements transversaux.
- Veille à la pertinence des formations proposées dans la filière et donne son avis sur l'ouverture ou le gel des spécialités.
- Participe à la mise en place et suivi du Tutorat, notamment dans ses volets relatifs à l'information et à l'orientation.
- Coordonne l'évaluation des spécialités de la **filière** dans le cadre de l'Assurance Qualité.
- Assiste le Chef de Département.
- Participe aux réunions du comité scientifique de département en qualité de membre invité.

Responsable de spécialité

- Coordonne les activités de l'équipe de la spécialité qui est l'équipe de formation.
- Veille à la réalisation des activités pédagogiques prévues dans le cahier des charges de la formation.
- Veille à l'organisation, la réalisation et le suivi des stages.
- Coordonne l'évaluation de sa spécialité dans le cadre de l'Assurance Qualité.
- Assiste le Chef du Département dans la gestion pédagogique.
- Participe aux réunions du comité scientifique de département en qualité de membre invité.